

[AEI - Association internationale pour une agriculture Écologiquement Intensive](#) » [Newsletter](#) » [La compensation agricole : un outil pour préserver l'économie agricole et la biodiversité](#)

## La compensation agricole : un outil pour préserver l'économie agricole et la biodiversité

### Les enjeux de l'artificialisation du foncier agricole

Le foncier agricole est source de richesses économiques, sociales et environnementales pour les territoires. Il est un des facteurs qui contribuent au développement d'une croissance durable. Mais la consommation de l'espace agricole s'accroît, ce qui a pour conséquence de réduire l'activité agricole et l'emploi en menaçant la production de biens alimentaires et non alimentaires. C'est aussi une altération de la biodiversité et des services écologiques rendus sur les terres agricoles.

Il est nécessaire de mettre en place un outil qui puisse compenser ces pertes d'activités et d'emplois. La compensation agricole peut relever ce défi.

### La compensation agricole, un moyen de reconnaître le préjudice collectif agricole

Lorsqu'un projet de zone commerciale, de route, de LGV... utilise du foncier, les agriculteurs concernés directement sont indemnisés. Mais l'ensemble des acteurs concernés indirectement, l'économie agricole dans son ensemble et les écosystèmes sont fragilisés.

Ce préjudice collectif agricole territorial n'est aujourd'hui, ni évalué, ni pris en compte dans la conception des projets :

- *au niveau économique* : perte de production agricole locale, perte d'emplois, diminution de cheptels, volume moindre à stocker pour les organismes collecteurs, baisse des achats de matériels et véhicules agricoles, déstructuration et mise en péril des réseaux d'entraide, nombre d'animaux plus réduits pour les abattoirs, approvisionnement compromis pour les industries agroalimentaires, perte de terres d'épandage, pressions sur le prix du foncier...
- *au niveau social* : perte d'emplois directs et d'emplois induits dans les entreprises d'amont et d'aval, désertification des communes rurales, mise en péril des services publics et des écoles...
- *au niveau environnemental* : perte de biodiversité, impact sur le paysage et les corridors écologiques, perte de réserve utile en eau, risques accrus d'inondations...

Une étude d'impact agricole complète devrait recenser l'ensemble des effets notables du projet sur l'agriculture et prévoir des mesures dont l'objectif serait de reconstituer le potentiel économique agricole perdu.

### La compensation agricole, un principe inspiré de la compensation écologique

En 1976, une compensation écologique a été créée par la loi relative à la protection de la nature et inscrite dans le Code de l'environnement. Elle doit recréer un potentiel écologique pour les espèces et habitats remarquables dégradés par un projet d'envergure. Pour cela, l'opérateur doit prendre des mesures qui ont pour but d'éviter les dommages à l'environnement, réduire ceux qui restent et compenser ceux qui n'ont pu être ni évités ni réduits. La compensation agricole serait, sur le même modèle que la compensation écologique, articulée autour de mesures destinées à éviter, puis réduire et compenser les dommages à l'agriculture.

La production agricole a la particularité d'avoir un triple rôle économique, social et environnemental, majeur. Si on ramène la production à l'hectare, on estime, pour le blé, qu'un hectare permet de produire 25 000 baguettes ; pour les légumes sous serre, entre 6 et 10 emplois sont nécessaires. Autre exemple en élevage, un hectare en production laitière permet de produire 500 kg de fromage et d'employer 7 personnes directement et indirectement. Les surfaces en prairie, les systèmes bocagers et plus généralement, la biodiversité existante dans les exploitations agricoles sont eux compensés par la compensation écologique. Au nom de l'équilibre économique et social des territoires, le parallèle est évident : une compensation agricole doit voir le jour.

### La compensation agricole, une application concrète

Compenser la perte de production agricole pourrait se traduire par différentes mesures.

Pour les mesures d'évitement et de réduction, l'opérateur pourrait s'engager à utiliser les friches, les espaces délaissés, les dents creuses urbaines pour artificialiser ou mettre en œuvre la compensation écologique, plutôt que des terres productives.

Pour les mesures de compensation, il pourrait être décidé de reconstituer du potentiel agricole à l'échelle d'un territoire, de procéder à des travaux de modernisation (réseaux de drainage, irrigation, retenues d'eau, remembrement parcellaire...), de créer de nouvelles voies de valeur ajoutée en développant des ateliers et des circuits de proximité par exemple, et en accompagnant toutes les initiatives innovantes pour maintenir le potentiel de création de richesse.

La protection du foncier agricole est une priorité sur tous les continents.

En France, plusieurs textes de loi ont tenté d'encadrer la maîtrise foncière. C'est le cas de la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) récemment votée mais la loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt devrait être l'occasion d'un engagement politique fort et de décisions plus efficaces. La compensation agricole devrait donc être priorisée.

*Christiane Lambert, avril 2014*

Réalisation : Oceanet Agence Web - Hébergement : Oceanet Telecom